

VILLE DE SHEDIAC
RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL
PROCÈS-VERBAL

le 24 avril 2023
19 h
SALLE DU CONSEIL

Présents: Roger Caissie, maire
Jean-Claude Bertin, maire suppléant
Paul Boudreau, conseiller
Patricia Bourque-Chevarie, conseillère
Peter Breau, conseiller
Sylvie Collette-Boudreau, conseillère
Janice Cormier, conseillère
Roland Cormier, Conseiller
Joël Despres, conseiller
Germaine Gallant, conseillère
Émile O'Brien, conseiller
Murray Lloyd, conseiller
Harry McInroy, conseiller

Membres non-votants Victor Boudreau, Greffier par intérim et Directeur général
présents:

Marcella Boudreau, secrétaire exécutive et greffière-adjointe

1. Ouverture de la séance

Le président Maire Roger Caissie déclare la séance ouverte à 19 h. La réunion débute avec un moment de silence pour le décès d'un ancien membre du conseil Monsieur Don McLean.

2. Constatation du quorum par le greffier

Le greffier par intérim constate qu'il y a quorum.

3. Déclaration de conflit d'intérêts

Il n'y a aucune déclaration de conflit d'intérêts.

4. Adoption de l'ordre du jour

Proposé par: Harry McInroy

Appuyé par: Émile O'Brien

24/04/2023

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

MOTION ADOPTÉE

5. Adoption des procès-verbaux

5.1 Procès-verbal de la réunion du conseil tenue le 11 avril 2023

Proposé par: Murray Lloyd

Appuyé par: Harry McInroy

QUE le procès-verbal de la réunion ordinaire tenue le 11 avril 2023 soit adopté.

MOTION ADOPTÉE

6. Présentations publiques/pétitions/délégations

6.1 Odette Pellerin, citoyenne

Madame Odette Pellerin se présente au conseil concernant ses inquiétudes du quai promenade Riverside.

7. Lecture de correspondance

7.1 Village de Memramcook - OBJET: Demande d'aide financière pour les Jeux de l'Acadie 2023

L'Administration recommande au Conseil de faire une contribution de 1 000\$ envers les Jeux de l'Acadie 2023 qui auront lieu à Memramcook, et que cette contribution provienne du compte 1-21033 Subventions.

Conseiller Paul Boudreau exprime son appui pour cette recommandation.

Proposé par: Émile O'Brien

Appuyé par: Harry McInroy

QUE LE CONSEIL ACCEPTE de faire une contribution de 1 000\$ envers les Jeux de l'Acadie 2023 qui auront lieu à Memramcook, et que cette contribution provienne du compte 1-21033 Subventions.

MOTION ADOPTÉE

7.2 Eco Vision 2025 - OBJET: Demande pour En mai on laisse pousser! 2023

L'Administration recommande au Conseil de suspendre l'application de l'arrêté municipal no. 59, l'Arrêté concernant les herbes hautes dans la Ville de Shediac, pour le mois de mai, afin que les citoyens puisse participer à la protection des espèces de pollinisateurs.

24/04/2023

Conseillère Germaine Gallant demande au Directeur des Opérations municipales de faire placer les enseignes dans les parcs municipaux.

Conseillère Janice Cormier demande si possible de faire publier cette campagne sur nos enseignes LED.

Proposé par: Germaine Gallant

Appuyé par: Patricia Bourque-Chevarie

QU'ON accepte d'appuyer la Campagne « En mai, on laisse pousser » pour mai 2023. Notre arrêté sur l'herbe haute ne sera donc pas renforcé durant le mois de mai 2023.

MOTION ADOPTÉE

8. Rapports des comités permanents et spéciaux

8.1 Rapports financiers - aucun rapport

Conseillère Sylvie Colette-Boudreau demande d'avoir une mise à jour du compte des Projets spéciaux du Conseil pour la prochaine réunion.

8.2 Services de protection

8.2.1 Services de police

Sergeant Claude Maillet présente son rapport.

Conseillère Janice Cormier propose que l'organisation VTT soit demandée de faire un rappel aux membres concernant les rues de la municipalité qui sont accessibles aux VTT.

8.2.2 Services d'incendie

Le rapport mensuel des statistiques pour le mois de février et mars 2023 est circulé à titre d'information.

Conseillère Patricia Bourque-Chevarie propose de recevoir deux fois par année un rapport des activités que les pompiers font au sein de la communauté.

8.3 Rapport des permis de construction - aucun rapport

9. Rapport du directeur général

Monsieur Boudreau présente son rapport.

10. Recommandations de la CSRSE

24/04/2023

11. Affaires non terminées

11.1 Dossier accès à l'eau

Le directeur général souligne ce qui suit:

HISTORIQUE

Cette question de l'accès à l'eau à des fins récréatives et de loisirs est présente à Shediac depuis des décennies. Que ce soit sur la rivière Scoudouc ou la baie de Shediac, les citoyens et les touristes se demandent pourquoi une communauté côtière comme Shediac a très peu de front de mer disponible pour une utilisation publique par rapport à des communautés comme Caraquet, Shippagan et Saint Andrews, par exemple.

La question de l'accès à la rivière Scoudouc par le « quai des Pellerin » pour la mise à l'eau de petites embarcations (petits bateaux à moteur, canots, kayaks et planches à pagaie) est aussi un sujet de conversation depuis des décennies. Bien que la ville n'ait jamais été propriétaire de la petite parcelle de terrain qui comprend une descente, les citoyens ont convaincu le conseil de s'impliquer pour limiter et/ou obtenir l'accès à la rivière pour les petites embarcations via cette propriété.

Plus récemment, un citoyen (Danny Pellerin) a réclamé le titre de propriétaire de la propriété et bloqué l'accès, avec l'aide de la ville, à la propriété. M. Pellerin, qui se trouve également être un employé de la ville, bloque l'accès en raison de préoccupations concernant la responsabilité et les nuisances causées par le public, c'est-à-dire la circulation, la propreté, la miction publique, le bruit, etc.

SITUATION ACTUELLE

Le conseil a commandé un rapport qui examine divers sites qui pourraient être utilisés pour fournir un accès à l'eau pour les petites embarcations. Le 12 décembre 2022, le conseil a mandaté l'administration et le Comité de protection d'examiner l'Option 2B, qui est le « quai des Pellerin » existant, comme solution permanente. Le 27 février 2023, le conseil a de plus mandaté le Comité de protection d'examiner une version modifiée de l'Option 2B.

À ce jour, le Comité de protection ne s'est pas réuni pour discuter de la question. Le conseil voulait donner aux nouveaux conseillers l'occasion d'être correctement informés sur la question. Cela s'est produit le 3 avril 2023.

24/04/2023

Le conseil avait aussi mandaté l'administration d'embaucher un avocat afin de négocier l'achat de la propriété de M. Pellerin. On a aussi demandé à l'avocat de fournir un avis juridique sur le statut du parc Webster et s'il peut ou non être utilisé en totalité ou en partie comme stationnement dans le cadre de l'option 2 B. Le conseil a rencontré l'avocat le 17 avril 2023.

RECOMMANDATION DU DG

Bien que le Comité de protection ne se soit pas encore réuni pour discuter de la question, le DG étudie le dossier depuis son entrée en fonction le 13 mars 2023. Le DG est convaincu que l'Option 2B et l'Option 2B modifiée ne sont pas des emplacements appropriés pour fournir un accès permanent à l'eau pour les petites embarcations. Cette position est basée sur plusieurs raisons, qui seront expliquées plus loin, mais la question des « petites embarcations » doit également être abordée.

Aux fins du présent rapport, les petites embarcations comprennent les petits bateaux à moteur, les canots, les kayaks et les planches à pagaie. Le DG est d'avis que les petits bateaux à moteur ont accès à l'eau via la Marina de la Baie de Shediac et la Marina de Pointe-du-Chêne, et ne devraient pas être dans le portrait lorsqu'on essaie d'identifier un accès convenable à la rivière Scoudouc pour les canots, les kayaks et les planches à pagaie. Une fois qu'un emplacement convenable sera trouvé, si de petits bateaux à moteur peuvent être accommodés, c'est bien, mais cela ne devrait pas être un facteur déterminant.

Comme mentionné, il y a plusieurs raisons pour lesquelles le DG ne considérerait pas les options 2B et 2B modifiée comme des options appropriées pour fournir un accès permanent à l'eau via la rivière Scoudouc.

- La ville ne possède actuellement aucun terrain le long de ce tronçon spécifique de la promenade Riverside, et n'en a jamais possédé, autre que le droit de passage pour la rue municipale.*
- Historiquement, quant à cette situation particulière, on pourrait soutenir que la ville n'aurait jamais dû s'impliquer dans l'aménagement et/ou la limitation de l'accès à la rivière Scoudouc via le « quai des Pellerin ».*
- À cet endroit précis, la promenade Riverside est une rue étroite et sinueuse qui mène rapidement à une colline aveugle (blind hill). Cela limite la visibilité du trafic dans les deux sens pour les utilisateurs de cette rue.*

24/04/2023

- *À cet endroit précis, l'accotement est très étroit et il n'y a pas de trottoirs pour les piétons.*
- *La maison Webster, située près de cet emplacement, a récemment été rezonée afin de lui permettre de devenir un Bed & Breakfast, ce qui pourrait augmenter la circulation sur la rue.*
- *Place Riverside, un nouvel immeuble à logements de cinq étages, est également situé à proximité et ce projet et augmentera certainement la circulation sur la rue.*
- *Shediac Lobster Shop, une usine de transformation de fruits de mer, située à côté de cet emplacement, au coin de la promenade Riverside et de la rue Main, génère beaucoup de circulation (employés, camions de livraison, clients) dans ce secteur général. De plus, cette intersection n'est pas munie de feux de circulation.*
- *La propriété légale du « quai des Pellerin » est toujours remise en question par certains membres de la communauté.*
- *La ville devrait acheter la propriété d'un de ses employés pour permettre aux options 2B ou 2B modifiée de se produire. Cela alimenterait encore plus la question du propriétaire de la propriété.*
- *Il y a des considérations juridiques si la ville décide de convertir le parc Webster, ou une partie de celui-ci, en stationnement pour accommoder ces options. Un citoyen ou un groupe de citoyens pourrait contester cette conversion et la ville devrait engager des frais juridiques pour défendre sa position.*
- *La ville a identifié des rampes d'accès du côté sud de la route 15 comme une priorité. Lorsque ce projet sera construit, le pont de la promenade Riverside sera utilisé pour traverser la route 15. Cela augmentera sans aucun doute la circulation sur la promenade Riverside.*
- *La ville connu une expansion rapide au cours des dernières années et la croissance future (croissance démographique, développement résidentiel et commercial) doit être prise en considération.*
- *Cette question et cet emplacement sont controversés depuis de nombreuses années, divisant les citoyens et même des membres de famille. Il faut prendre la décision de « tourner la page et passer à autre chose » une fois pour toutes.*

24/04/2023

Pour les raisons indiquées ci-dessus, le DG recommande ce qui suit :

- **Que le conseil, à sa réunion du 24 avril 2023, adopte une motion pour rejeter les options 2B et 2B modifiée comme solutions permanentes et à long terme pour les canots, kayaks et planches à pagaie cherchant à accéder à la rivière Scoudouc ; et**
- **Que le conseil mandate l'administration de revenir au conseil avec d'autre(s) option(s) lors de sa réunion du 15 mai 2023.**

Proposé par: Paul Boudreau

Appuyé par: Sylvie Collette-Boudreau

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil, sur recommandation de l'administration, rejette les options 2B et 2B modifiée en tant que solutions permanentes et à long terme pour donner accès à la rivière Scoudouc aux canots, kayaks et planches à pagaie; et,

QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU QUE le Conseil mandate l'administration de retourner au Conseil avec d'autres options à la réunion du 15 mai 2023.

MOTION ADOPTÉE

11.2 Jardin communautaire de Shediac et banlieues

L'Administration recommande au Conseil de faire une contribution jusqu'à 10 000 \$ au Jardin communautaire de Shediac et que ses fonds soit payés après réception de factures.

Conseillère Janice Cormier s'inquiète de savoir s'ils ont l'argent nécessaire pour la première phase.

Conseiller Roland Cormier se questionne à savoir si toutes les questions posées par certains conseillers sont nécessaires.

Proposé par: Peter Breau

Appuyé par: Paul Boudreau

QU'IL SOIT RÉSOLU que le Conseil accepte la recommandation de l'Administration de faire une contribution jusqu'à 10 000 \$ au Jardin communautaire de Shediac. La contribution ira directement envers le projet d'approvisionnement en eau potable au site qui est situé derrière la polyvalente Louis-J.-Robichaud. Le premier versement de 3 150 \$ sera retiré du compte 1-21033 Subventions, et la balance des fonds sera

24/04/2023

retirée du compte 1-28253 Projets spéciaux du Conseil, jusqu'à un maximum de 6 850 \$.

MOTION ADOPTÉE

Conseiller Emile O'brien a voté contre car il a besoin plus d'informations sur cette demande.

12. Introduction des affaires nouvelles

13. Demandes de renseignements par les membres du conseil

Maire suppléant Jean-Claude Bertin demande si nous pouvons fermer de nouveau la rue du Dollarama à la rue Caissie car il y a plusieurs plaintes des résidents du Centreville Château qui se plaignent de la vitesse d'autos.

Maire suppléant Jean-Claude Bertin est préoccupé par le nouveau bâtiment qui est en train d'être construit sur la rue Main. Il remarque que la clôture n'est pas verrouillée la nuit, ce qui pourrait encourager les jeunes à entrer dans le bâtiment.

Conseiller Paul Boudreau recommande que lorsque nous embaucherons notre nouveau Directeur de la Vie communautaire, qu'il organise une activité pour reconnaître nos bénévoles de notre municipalité.

Conseiller Paul Boudreau demande pourquoi il y a une telle augmentation de 13.00 \$ à 20.00 \$ pour l'entrée du parc provincial Parlee Beach.

Conseiller Paul Boudreau demande à l'Administration s'il existe un moyen de mieux préparer les demandes de nouveaux projets.

Conseiller Paul Boudreau demande d'avoir des explications pour clarifier qui devrait être responsable d'effectuer un sauvetage sur la rivière Scoudouc.

14. Présentation et lecture des arrêtés

15. Motions et résolutions

15.1 Demande d'autorisation pour emprunt (rue Pleasant – Phase II)

Proposé par: Sylvie Collette-Boudreau

Appuyé par: Germaine Gallant

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la municipalité de Shediac, en vertu de la Loi sur les emprunts de capitaux par les municipalités, demande à la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités l'autorisation d'emprunter une somme maximale de 2 427 789 \$ devant servir aux fins suivantes :

Fin	Durée	Somme
Services relatifs aux transports		
Reconstruction de routes	15 ans	2 427 789 \$

24/04/2023

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le trésorier par intérim M. Victor Boudreau, soit autorisé, au nom et pour le compte de la municipalité de Shediac, de négocier du financement provisoire pour le Fonds capital général selon les autorisations émises par la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick.

MOTION ADOPTÉE

15.2 Adjudication de contrat: IBA Wastewater and Water System Upgrade Contract 2 - Inglis Street

Proposé par: Émile O'Brien

Appuyé par: Patricia Bourque-Chevarie

QU'IL SOIT RÉSOLU D'ACCORDER le contrat 'IBA Wastewater and Water System Upgrade Contract 2 – Inglis Street' au plus bas soumissionnaire, soit la compagnie Bowers' Construction Ltd. Au montant de 1 262 274.02 \$ TVH NETTE comprise.

MOTION ADOPTÉE

15.3 Financement supplémentaire – taxe sur l'essence

Proposé par: Jean-Claude Bertin

Appuyé par: Sylvie Collette-Boudreau

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le financement supplémentaire de 104 944 \$ reçu du Fonds pour le développement des collectivités du Canada soit appliqué au projet de construction d'un nouveau sentier le long du chemin Ohio, ce qui réduira l'emprunt nécessaire pour ce projet.

MOTION ADOPTÉE

15.4 Trottoirs – Travaux 2023 – Nouveaux

Proposé par: Janice Cormier

Appuyé par: Harry McInroy

QU'IL SOIT RÉSOLU DE de procéder avec une nouvelle section de trottoirs sur le côté Nord de la rue Webster à partir de la rue Chesley jusqu'à l'avenue LeBlanc et QUE la valeur des travaux soit maintenue en dedans du budget attribué de 200 000.00 \$ provenant du compte 28291 Nouveaux Trottoirs – Plan de 10 ans.

MOTION ADOPTÉE

24/04/2023

15.5 Trottoirs – Travaux 2023 – Réparations

Proposé par: Harry McInroy

Appuyé par: Paul Boudreau

QU'IL SOIT RÉSOLU DE procéder avec les réparations de trottoirs sur la rue Main, côté Sud du chemin Pointe-du-Chêne en allant vers le chemin Parlee Beach, et la réparation locale au 538, rue Main et QUE la valeur des travaux soit maintenue en dedans du budget attribué de 200 000.00 provenant du compte 23072 Réparation de trottoirs.

MOTION ADOPTÉE

16. Nominations aux comités

Le Président Maire Roger Caissie recommande la nomination de conseillère Patricia Bourque-Chevarie a siéger au Comité de sélection pour le poste Direction des Finances, la nomination de conseiller Roland Cormier a siéger au Comité de sélection pour le poste de Secrétaire municipal-Greffier, la nomination de Conseillère Janice Cormier a siéger au Comité de sélection pour le poste de Direction de la Vie communautaire.

Proposé par: Sylvie Collette-Boudreau

Appuyé par: Jean-Claude Bertin

QU'ON ACCEPTE la nomination de conseillère Patricia Bourque-Chevarie a siéger au Comité de sélection pour le poste Direction des Finances, la nomination de conseiller Roland Cormier a siéger au Comité de sélection pour le poste de Secrétaire municipal-Greffier, la nomination de Conseillère Janice Cormier a siéger au Comité de sélection pour le poste de Direction de la Vie communautaire.

MOTION ADOPTÉE

17. Ajournement

La conseillère Sylvie Collette-Boudreau propose l'ajournement vers les 20h30 .

Roger Caissie, maire

Victor Boudreau, greffier par intérim

24/04/2023